Premières assises de la vie associative

Samedi 12 mars 2011
De 8h30 à 18h
Maison du Peuple

Gardanne
TERRE D'ÉNERGIES

Rens. service Culture et Vie associative
1 Bd Bontemps - 13120 Gardanne
Tél. 04 42 65 77 00 - mél. vie-associative@ville-gardanne.fr

Édito

Gardanne a la chance de soutenir plus de 200 associations qui œuvrent au quotidien dans tous les domaines de la vie de notre commune : sport, culture, social, citoyenneté et solidarité. Puissant vecteur de cohésion sociale, elles sont une des composantes du vivre ensemble pour le bien-être de tous les citoyens, quels que soient leur âge, leur condition sociale, leur lieu de résidence...

La Ville a instauré avec les associations gardannaises une relation ancienne mais sans cesse renouvelée, dont les fondements sont la compréhension et la prise en compte des besoins et contraintes mutuels. C'est dans cet esprit de co-construction avec les associations que ces assises de la vie associative ont été pensées, pour tenir compte des besoins de formation, d'information et de débats, et mettre à leur disposition des outils et services pour les aider dans leur action.

Ce partenariat sera renforcé par l'élaboration de ***la Charte de la vie associative,*** *par la mise en place du* ***portail internet de la vie associative,*** *et plus tard par la création de* ***la Maison de la vie associative.*** *Nous vous invitons à participer nombreux à ces Assises pour que les associations gardannaises soient plus que jamais, avec la population et la ville de Gardanne, à l'origine de créations, d'initiatives, d'idées et de projets partagés.*

Roger Meï
Maire de Gardanne

Guy Porcédo
Conseiller municipal
délégué à la vie associative

Atelier A
La comptabilité des associations : gérer son association

• Quelles règles comptables s'appliquent, quelles sont les obligations (légales, statutaires) ?

• Fonctionnement ou investissement ?

• Les documents comptables et leur signification : élaborer et utiliser bilan, un compte de résultat, un budget prévisionnel.

• Prévenir, anticiper et gérer les difficultés de trésorerie.

• Le rôle du trésorier.

Animé par Germaine Lo Monaco, Directrice-Associée de Ficorec Provence, société d'expertise comptable en ligne

Atelier B
La communication des associations : savoir-faire et faire savoir

• Comment communiquer en direction de ses bénévoles, de ses adhérents et du public ?

• Le rôle des dirigeants dans la diffusion de l'information.

• Comment valoriser ses actions, son projet associatif : positionnement, objectifs, cibles, message et média.

• Comment utiliser les différents canaux de communication : média, relation presse, internet.

• Créer, mettre en forme un support de communication efficace (affiche, tract,etc.) : quoi dire, comment le dire ?

Animé par le service communication de Gardanne

Atelier C
Les aides au financement et au fonctionnement des associations : sources et mode d'emploi

• Les sources de financement : recettes d'activité, financements publics, financements privés, mécénat, sponsoring.
• Savoir identifier les sources possibles de financement d'un projet, savoir clarifier et cibler sa demande : quand, comment, auprès de qui ?
• Les aides à l'emploi : types de contrats, modalités pratiques.

Animé par un représentant de la direction de la vie associative, CG 13

Atelier D
Trouver, intégrer et fidéliser des bénévoles

• Qu'est-ce que le bénévolat : des rappels nécessaires.
• Comment intégrer un bénévole : de l'appel à bénévolat au renouvellement des dirigeants associatifs.
• Savoir reconnaître et valoriser l'action des bénévoles.
• Rôle et place de chacun dans l'association : bénévole /volontaire/salarié.

Animé par André Goncalvès, Président de France Bénévolat

Atelier E
Les responsabilités des dirigeants associatifs

• Cadre juridique global et ses dernières évolutions.
• Connaître les différents types de risques et de responsabilités (civil, pénal, financier, social).
• Se préparer pour éviter une crise et/ou en limiter l'impact.
• Quelles obligations à l'égard des adhérents, des tiers ?
• Appréhender les risques encourus par l'association et ses dirigeants dans le cadre des actions mises en œuvre.
• L'obligation d'assurance : pour quels risques et quelles garanties ?

Animé par R. Talbot, Cabinet Talbot Wilkin associés, Avocats au Barreau

Programme de la journée

8h30 Accueil

9h Ouverture des Assises

9h15 Assemblée plénière, un temps d'échanges

La Charte de la vie associative : réfléchir, échanger, décider ensemble sur le partenariat ville / associations

Synthèse des réunions de travail préparatoires, discussion et finalisation de la Charte et de ses annexes.

11h Première session de formations thématiques

12h30 Pause déjeuner

14h Deuxième session de formations thématiques

15h30 Assemblée plénière, un temps d'information et d'échanges

La mise en œuvre de nouveaux services qui favorisent le développement de la vie associative.

Le portail internet : un nouvel outil de communication au service des associations et de la population. Présentation, démonstration, interventions des associations tests, questions/réponses.

La Maison de la vie associative : un projet à construire ensemble.

Synthèse et évaluation des ateliers de formation par un rapporteur issu des participants à chacun des ateliers.

Une expérience à poursuivre sous forme de cycles de formations thématiques réguliers ?

Présentation et signature de la Charte de la vie associative.

18h Apéritif de clôture

Fiche d'inscription aux Assises de la vie associative de Gardanne

Merci de renseigner cette fiche afin de valider votre inscription et choisir le ou les ateliers de formation au(x)quel(s) votre association souhaite participer.

Les demandes d'inscription sont à retourner au plus tard le ***lundi 7 mars,*** courrier au ***service Culture & Vie associative,*** *1 Bd Bontemps, 13120 Gardanne*, ou mél à ***vie-associative@ville-gardanne.fr,*** ou fax au ***04 42 58 35 52.***

Les deux sessions reprennent les mêmes ateliers, les participants seront répartis entre le matin et l'après midi en fonction des places disponibles.
Attention les places aux sessions de formations thématiques sont limitées selon les ateliers.

L'association (nom) : .....
Contacts (téléphone et mél) : .....
.....
participera aux ***Assises de la vie associative*** le 12 mars 2011 ❑ oui ❑ non

Ateliers choisis : vous pouvez inscrire votre association sur un à cinq ateliers, en les listant par ordre de préférence. Chaque membre de l'association pourra participer à deux ateliers différents au cours de la journée (session du matin et session de l'après midi).

Choix numéro un :	❑ A	❑ B	❑ C	❑ D	❑ E
Choix numéro deux :	❑ A	❑ B	❑ C	❑ D	❑ E
Choix numéro trois :	❑ A	❑ B	❑ C	❑ D	❑ E
Choix numéro quatre :	❑ A	❑ B	❑ C	❑ D	❑ E
Choix numéro cinq :	❑ A	❑ B	❑ C	❑ D	❑ E

L'association sera représentée lors des sessions de formation par :
.....
en sa/leur qualité (respectivement) de : .....
.....
Nombre de personnes qui participent au repas : .....